



Depuis 80 ans, nos connaissances
bâtissent de nouveaux mondes

INTRODUCTION AUX ASPECTS JURIDIQUES DE LA PRODUCTION SCIENTIFIQUE

LA SCIENCE OUVERTE, UNE
RÉVOLUTION NÉCESSAIRE

OCTOBRE 08, 2019

Lionel Maurel. CNRS – INSHS



1

DES PRINCIPES EN VOIE D'ÉMERGENCE

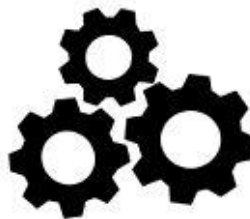
F
indable



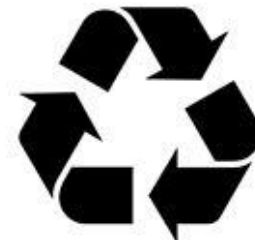
A
ccessible



I
nteroperable



R
eusable



« Aussi ouvert que possible ; aussi fermé que nécessaire »

UN TEXTE MAJEUR ADOPTÉ EN 2016



The image shows a screenshot of a French government consultation page. On the left, there is a banner with a red helmet and a blue sky background, with the text 'La République numérique' and 'en actes' below it. On the right, the title 'Projet de loi pour une République numérique' is displayed, followed by the French government logo and the date 'Gouvernement, le 28 septembre 2015'. Below this, statistics are shown: 8221 votes, 1275 contributions, 855 participants, and 20 days remaining. At the bottom, there are buttons for 'Participer' and 'Partager'.

8221	1275	855	20
votes	contributions	participants	jours restants

Une loi importante pour le Libre Accès aux publications,
mais aussi pour les données de recherche.

LES DONNÉES DE LA RECHERCHE SONT DES INFORMATIONS PUBLIQUES (EN PRINCIPE)



LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT PROTÉGÉES CONTRE LES RISQUES D'ACCAPAREMENT



Neutralisation des cessions exclusives de droit concédées à des éditeurs à l'occasion de la publication des résultats de recherche.

LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT SOUMISES À UN PRINCIPE D'OUVERTURE PAR DÉFAUT ET DE LIBRE RÉUTILISATION



Suppression du régime d'exception dont bénéficiaient jusque là les établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

LES DONNÉES DE RECHERCHE SONT SOUMISES À UN PRINCIPE DE GRATUITÉ (LOI VALTER)

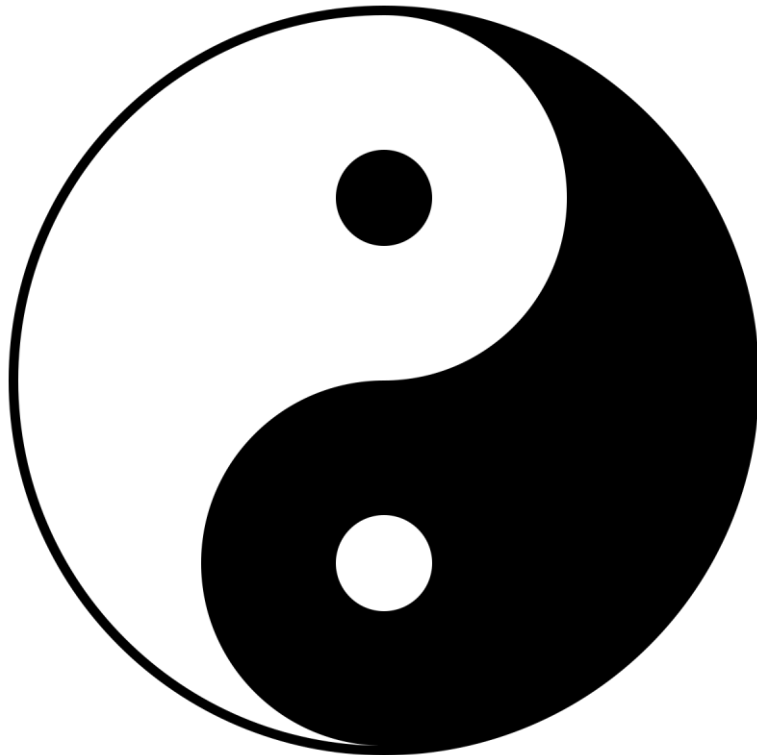


Seule une liste fermée d'administrations peuvent encore valablement fixer des redevances de réutilisation.

Mais une articulation possible avec le dépôt de brevets et d'autres formes de valorisation.

#

DE GRANDS PRINCIPES À COMBINER AVEC DES EXCEPTIONS



**C'est le sens de la phrase :
« Aussi ouvert que
possible ; aussi fermé que
nécessaire ».**

EXCEPTION : LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE APPARTENANT À DES TIERS



Notamment le droit d'auteur.

Les publications des chercheurs relèvent d'un autre régime que les données.

Mais attention à ce que l'on appelle « données de recherche »...

EXCEPTION : LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES ET DE LA VIE PRIVÉE



Nécessité d'une anonymisation des données de recherche avant ouverture.

Mais les données personnelles n'excluent pas pour autant toute forme de partage.

EXCEPTION : LES SECRETS PROTÉGÉS



Secret défense, secret de la conduite des affaires extérieures, secret médical, secret industriel et commercial, etc.

EXCEPTION : LES PROJETS PARTENARIAUX ET LES DROITS DES TIERS



Retour au contrat et
importance des accords de
consortium.

DES PRINCIPES SUR LESQUELS S'APPUIE LA POLITIQUE PUBLIQUE DE SCIENCE OUVERTE

Ouverture des données de recherche

Guide d'analyse
du cadre juridique en France



Contenu sous licence ouverte

Le présent guide est issu des réflexions d'un groupe de travail inter-organismes animé par l'ANR. Il ne prétend pas à l'exhaustivité et est fourni uniquement à titre d'information. Il ne saurait en tout état de cause se substituer aux politiques d'établissements, au respect des dispositions législatives ou réglementaires et au respect de la jurisprudence applicable en la matière. Ce guide peut évoluer.

Membres du groupe de travail : BÉLAUD Nicolas (ANR), CASSEUS-RUNARD Céline (DTI), CHASSANG Gaëlle (Oreos), Membre de la Plateforme Genstat Société®, DUBOIS Marie, FREYT-CAFFIN Laurence (Dista), GANDON Nathalie (co-animatrice, INRIA), MARTIN Caroline (Agreemim), MARTELLETTI Andrea (stagiaire INRIA, M2 droit et Informatique), MENOUZ-CAMBADE Hésandre (DTI), MORELLE Nathalie (co-animatrice, INRIA, M2AC, Claire (Gist), avec la participation d'Inserm (Benojamin BÉAL, Laure KASSIAN).



Avec le soutien du Comité pour la science ouverte

V7 - Décembre 2017



AGENCE NATIONALE DE LA RECHERCHE

ANR

DEMAIN, LE F.A.I.R. DEVIENDRA LA LOI ?



European Commission > Strategy > Digital Single Market > Policies >

Digital Single Market

POLICY

**From the Public Sector Information (PSI)
Directive to the open data Directive**

Déjà une
nouvelle
directive à
transposer en
France d'ici à
2021...



Depuis 80 ans, nos connaissances
bâtissent de nouveaux mondes

MERCI DE VOTRE ATTENTION

